



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi trente-et-un octobre, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Alain TOUCHARD, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 25 octobre 2023.

**PRÉSENTS** : M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, M. Philippe MOREAU, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, M. Éric VIGNEAU, Mme Martine LESAGE, Mme Valérie BOURDON, M. Mathieu HENRI, M. François SOULAS, M. Olivier DUPORT, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie HINGANT et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. Jacques SEGUIN, Adjoint, Mme Yannick LEMOULT, Mme Sylvie LECOUP, Mme Carole SOLVET et M. Éric JOSEPH, Conseillers Municipaux.

**POUVOIRS** : M. Jacques SEGUIN donne pouvoir à Mme Anne PELLÉ, Mme Yannick LEMOULT donne pouvoir à M. Éric VIGNEAU, Mme Sylvie LECOUP donne pouvoir à Mme Martine LESAGE, Mme Carole SOLVET donne pouvoir à Mme Fanny TIGÉ et M. Éric JOSEPH donne pouvoir à M. Olivier GUILLOU.

Monsieur Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.

~~~~~

### **7.5 : FINANCES LOCALES - SUBVENTIONS :**

#### **2023-76. CAF - CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2023-2027 :**

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de son action dans la Petite Enfance, l'Enfance et la Jeunesse, la commune avait signé un « Contrat Enfance Jeunesse » avec la CAF. Celui-ci est arrivé à échéance. Ce partenariat comprenait des financements complémentaires pour les nouvelles actions mises en place.

Ce dispositif a été remplacé par la « Convention Territoriale Globale ». Cette convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

La convention de partenariat entre la CAF et la commune est signée pour une durée de 5 ans (1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2027). Tous les champs d'intervention peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap, etc.



**Plan d'action 2023-2027 :**

| PETITE ENFANCE                                                                                                     |                                                                                                                                                                                         |              |                                                                                                                                            |                                                                     |                  |                                                                                    |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| Orientations                                                                                                       | Objectifs                                                                                                                                                                               | Fiche action | Indicateurs de suivi d'action                                                                                                              | Porteur de l'action                                                 | Echéance         | Moyens mobilisables par la Caf Aides CAF sous réserve de la COC 2023-2027          |
| Accompagner les familles dans leur recherche d'un moyen de garde pour leurs enfants                                | Augmenter la capacité d'accueil à la crèche                                                                                                                                             | 1            | - Nombre d'enfants accueillis<br>- Nombre d'heures d'accueils                                                                              | Service petite enfance/Crèche                                       | Septembre 2023   | Prestation de service unique (PSU) Bonus Territoire                                |
|                                                                                                                    | Améliorer l'attractivité du métier d'assistant maternel                                                                                                                                 | 2            | - Nombre d'actions mises en place<br>- Nombre d'assistants maternels                                                                       | Service petite enfance/RPE                                          | 2023/2027        | Prestation de service RPE- Exposition « devenir assistant maternel » Réseau RPE 45 |
| ENFANCE - 3/11 ans                                                                                                 |                                                                                                                                                                                         |              |                                                                                                                                            |                                                                     |                  |                                                                                    |
| Maintenir une offre diversifiée et de qualité en alsh                                                              | Accentuer les centres d'intérêts des enfants en aiguisant leur curiosité                                                                                                                | 3            | - Nombre d'agents ayant suivi une formation<br>- Attitude spontanée des enfants quant à la poursuite d'ateliers                            | Service enfance                                                     | 2023-2027        | Prestation de service alsh-Bonus territoire                                        |
|                                                                                                                    | Accompagner les enfants à la compréhension des règles de vie en société                                                                                                                 |              |                                                                                                                                            |                                                                     |                  |                                                                                    |
|                                                                                                                    | Aider les enfants à devenir acteur de leur choix                                                                                                                                        |              |                                                                                                                                            |                                                                     |                  |                                                                                    |
| JEUNESSE - 12/17 ans                                                                                               |                                                                                                                                                                                         |              |                                                                                                                                            |                                                                     |                  |                                                                                    |
| Créer des actions de sensibilisation et de prévention pour la jeunesse                                             | Organiser des actions de prévention sur les conduites à risques sur des thématiques différentes comme la prévention routière, conduites addictives, harcèlement, santé, délinquance...) | 4            | - Nombre d'actions réalisées et thèmes abordés en fonction des problématiques abordées<br>- Nombre de participants aux différentes actions | Service jeunesse                                                    | À partir de 2024 |                                                                                    |
| Accompagner les jeunes dans la recherche de stage ou premier emploi saisonnier ou d'un premier stage professionnel | Mettre en place des ateliers d'aide à la rédaction de Cvs                                                                                                                               | 5            | - Nombres de jeunes participants à l'atelier                                                                                               | Service jeunesse                                                    | A partir de 2024 |                                                                                    |
| PARENTALITE                                                                                                        |                                                                                                                                                                                         |              |                                                                                                                                            |                                                                     |                  |                                                                                    |
| Soutenir et accompagner les parents dans leur fonction parentale                                                   | Participer à la semaine de la Parentalité                                                                                                                                               | 6            | - Nombre d'actions menées<br>- Nombre d'acteurs mobilisés<br>- Nombre de participants aux différentes actions                              | Service petite enfance<br>Service scolaire<br>enfance<br>jeunesse   | À partir de 2024 | Diffusion de l'information financement fonds parentalité                           |
|                                                                                                                    | Favoriser l'échange entre les parents                                                                                                                                                   |              |                                                                                                                                            |                                                                     |                  |                                                                                    |
|                                                                                                                    | Valoriser les parents dans l'éducation de leur(s) enfant(s)                                                                                                                             |              |                                                                                                                                            |                                                                     |                  |                                                                                    |
| HANDICAP                                                                                                           |                                                                                                                                                                                         |              |                                                                                                                                            |                                                                     |                  |                                                                                    |
| Renforcer l'accueil des enfants et des jeunes en situation de handicap.                                            | Favoriser l'inclusion sociale des enfants en situation de handicap Favoriser l'accueil des enfants à la crèche, les périscolaires et l'alsh                                             | 7            | - Nombre d'enfants inscrits dans les structures.<br>- Nombre d'agents formés                                                               | Service petite enfance,<br>Service scolaire<br>enfance,<br>jeunesse | 2023-2027        | Bonus handicap structures petite enfance Fonds Publi                               |
| ACCES AUX DROITS, AUX SERVICES ET INCLUSION NUMERIQUE                                                              |                                                                                                                                                                                         |              |                                                                                                                                            |                                                                     |                  |                                                                                    |
| Diminuer la fracture numérique des habitants d'Ormes                                                               | Permettre aux ormois d'utiliser les nouveaux outils numériques                                                                                                                          | 8            | - Nombres d'ateliers mis en place<br>- Nombre de personnes bénéficiaires                                                                   | Commune                                                             | 2023-2027        | Information de la Caf sur le caf.fr et selon demandes (Service ligne du public )   |

Vu les avis favorables de la commission Petite Enfance-Seniors-Logement Social-Emploi du 25 septembre 2023 et de la commission Scolaire-Enfance-Jeunesse du 20 septembre 2023,

Vu l'avis favorable du Conseil d'Administration en date du 18 octobre 2023,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Générale en date du 24 octobre 2023,

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- D'approuver la signature de cette convention afin d'obtenir des financements complémentaires (Bonus Territoire) en lien avec les objectifs retenus dans le cadre des actions définies ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué assurant la suppléance, à signer ladite convention territoriale globale ainsi que tous les avenants à intervenir ultérieurement.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 6 novembre 2023.

Le Maire,

Alain TOUCHARD

Transmis au Représentant de l'État le : 6 novembre 2023.

Publié ou notifié le : 7 novembre 2023.

